

ABONNEMENT.

Saumur : Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 32 ; A EWIG, Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RESERVES SONT FAITES. Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans justification dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez M. HAVAS-LAPITE et Cie, Place de la Bourse, 9.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

3 Juillet 1879.

Chronique générale.

L'avant-dernière séance de la Chambre des députés restera mémorable. Elle est une date dans l'histoire de la République ; elle est surtout le combat d'avant-garde des libéraux.

M. Bardoux, prédécesseur direct du grand-maître de l'Université, a très-hardiment commencé l'attaque, au nom de la liberté et des principes de 1789.

M. Bardoux — les partis n'ont jamais cessé de lui rendre justice — est un homme animé d'intentions droites, dévoué au bien public, très-instruit, élevé aux meilleures écoles de notre littérature.

Mais, cette fois, l'ancien ministre de l'instruction publique, qui a une facilité incontestable de parole, a été éloquent. Les sentiments sincères de liberté qui l'animent l'ont inspiré et ont élevé son langage à une très-grande hauteur.

Dans tout autre Parlement, dit l'Assemblée nationale, M. Bardoux aurait remporté un succès éclatant ; il aurait été l'objet d'une ovation. Hélas ! il a suffi qu'il prononçât le mot de liberté, pour que les visages se rembrunissent et que bientôt les signes de l'impatience la plus vive se manifestassent.

Mais aussi, quelle témérité d'oser dire à des jacobins qu'on peut être libéral sans porter atteinte aux droits de l'Etat ; d'ajouter qu'on peut rester fidèle à l'Université sans pour cela redouter la concurrence !

On aurait dit que M. Bardoux ne se souvenait plus que le mot le plus désagréable à faire résonner à ces oreilles, c'était celui de liberté. Vraiment l'orateur était sans ménagement, impitoyable pour ses collègues quand il leur faisait remarquer avec tant de raison qu'il n'existe pas en cette question de moyen intermédiaire, et que l'on doit en revenir à l'ancien monopole, ou respecter la liberté acquise par nos révolutions successives.

Il était plus cruel encore quand il adjurait cette majorité étroite, peureuse, ce nouveau marais, de ne pas avoir peur de la liberté. Enfin, M. Bardoux, en terminant, a infligé à ses adversaires cette rude leçon : « Je suis de ceux qui croient que plus un gouvernement est fort, plus il doit être modéré. »

Des murmures, des imprécations, des gestes menaçants, n'ont cessé d'accueillir ces paroles d'un ministre populaire il y a quelques jours, dont la voix autorisée devrait être écoutée avec déférence par cette majorité ignorante qui laisse transformer en question politique une grave question d'enseignement.

El cependant, que voulait M. Bardoux dans son contre-projet ? Il restituait la collation des grades, il accordait la suppression de la lettre d'obédience ; il reconnaissait que l'Etat devait exercer sur les établissements libres un droit rigoureux de surveillance. Selon nous, son projet était plus pratique, peut-être plus redoutable, plus incommode que celui de M. Ferry ; mais pour le comprendre il fallait être homme d'expérience, et puis ne pas parler de liberté à des gens qui l'exècrent, qui comprennent que c'est en invoquant ce nom sacré, dont ils ont abusé, qu'on les tuera, que le suffrage uni-

versel, de son propre mouvement, fatigué de leur tyrannie, de leur médiocrité, les renverra, les uns à leurs études d'avoués, les autres à leurs malades, à leurs officines !

Avec quelle joie ils ont vu M. Ferry monter à la tribune ; avec quelle satisfaction ils ont entendu cette parole douteuse, perfide, retrouver tous ces mots, toutes ces phrases si bien faites pour arrêter leurs passions, leurs haines : le jésuite ! la société de Jésus ! Et les voilà ivres de joie, délirants !

Comme ses précédentes élucubrations, le nouveau discours de M. le grand-maître de l'Université ne contient pas un argument sérieux. Nous ne nous attarderons pas à discuter ce qui n'existe pas. Une seule phrase suffit à juger la bonne foi de ce ministre, à indiquer la moralité de cette campagne sottise qui portera malheur à tous ceux qui l'ont entreprise.

D'ici à très-peu d'années, a dit M. Ferry, l'éducation de l'Université sera à la hauteur de celle donnée par les établissements congréganistes.

Quel aveu maladroit ! Ainsi on reconnaît à la tribune que l'enseignement congréganiste est supérieur à celui de l'Université, et c'est pour cela sans aucun doute qu'on veut petit à petit en priver le pays. Rien à ajouter, n'est-ce pas ? Il ne reste plus qu'à tirer l'échelle et à attendre.

Les députés ont entendu mardi l'interpellation de M. Bouchet sur le procès intenté à la Lanterne. C'était là une querelle d'intérieur en quelque sorte, faite au ministre Lepère par d'ardents et purs radicaux.

Le ministre a esquivé la discussion autant que possible, prêt qu'il était à se porter, dans la gauche même, du côté où penchait la victoire.

Son lieutenant, le préfet de police, mis directement en cause, s'est défendu de façon à mettre les rieurs de son côté. Il a fait l'apologie de son administration, et prétendu que le journal la Lanterne avait élevé police contre police, au moyen d'agents subalternes, et d'argent dont la source n'avait rien de républicain.

Mais la Chambre ne peut apprendre au juste d'où vient cet argent qui subventionne les ennemis du préfet de police, et peut-être au fond ne se soucie-t-elle guère de le savoir. Elle clôture au plus vite la discussion, et adopte l'ordre du jour pur et simple.

Préalablement, M. le ministre de l'intérieur, voyant quelle tournure prenait l'affaire, avait bien voulu accorder un satisfecit à son préfet de police.

LA VICTOIRE DE M. ANDRIEU.

Comment qualifier le genre de succès remporté avant-hier par M. le préfet de police ?

La Chambre a voté l'ordre du jour pur et simple. Ce n'est pas précisément ce qu'on peut appeler un témoignage de satisfaction. Encore une aventure comme celle-là, et M. Andrieux devra songer au déménagement.

En vérité, M. le préfet n'est pas dépourvu de talent ; et le portrait qu'il a fait de ceux qui travaillent à la désorganisation de la préfecture de police ne manque pas de vraisemblance. Tout ce qu'il a dit en dehors de la question était très-juste.

Mais, en ce qui concerne la saisie de la Lanterne, il n'est pas douteux que M. le préfet de police, grâce à une par trop large interprétation de l'article 10 du code d'ins-

truction criminelle, a satisfait une rancune personnelle.

Cette saisie était inutile, elle était maladroite. M. le ministre de l'intérieur a bien voulu déclarer qu'il la trouvait irréprochable au point de vue du droit.

Par cette déclaration, M. Andrieux a été sauvé... provisoirement ; mais il est une victime désignée pour le sacrifice ; avant peu, il payera la dette contractée aujourd'hui.

Qu'a-t-il pour lui ? l'indifférence de la majorité. Le droit de rester à son poste lui a été dédaigneusement accordé par l'opportunisme républicain.

Mais il a contre lui la presque totalité des journaux de son parti. Les uns le condamnent sans circonstances atténuantes, les autres lui disent : « N'y revenez plus. »

M. Andrieux est un jacobin. Par tempérament, il est autoritaire.

Quand ses rigueurs s'appliqueront aux conservateurs, les frères et amis ne protesteront pas ; mais il joue au jeu dangereux en s'attaquant aux radicaux.

Derrière la Lanterne, il y a toute une armée.

Un dernier mot : si M. Andrieux est vindicatif, il n'est pas très-fier. Bien des préfets, à sa place, auraient donné leur démission après l'ordre du jour pur et simple. Mais les fonctionnaires de M. Jules Grévy sont surtout remarquables par un attachement invincible à leur situation.

Ils y tiennent d'autant plus qu'ils ont à chaque instant peur de la perdre. Instabilité, tel est le caractère principal de tout ce qui touche à la République.

Comme dirait Olympio : Ceci dévorera cela.

Dans la grande famille républicaine, famille peu unie, chacun attend son tour.

Peut-être tout le secret des attaques dirigées contre le préfet de police est-il dans l'impatience d'un aspirant aux fonctions que M. Andrieux remplit au mécontentement général ! (Tablettes.)

Le Journal officiel a publié hier matin 81 nominations de juges de paix et 73 de suppléants, en tout 154.

Six juges sont mis à la retraite ; sept ont refusé d'accepter les postes qui leur avaient été récemment assignés, et il a fallu les remplacer ; quatre juges et quatorze suppléants ont donné leur démission ; onze juges et quarante-sept suppléants sont révoqués purement et simplement ; un autre, le juge de paix de Millau, est appelé à d'autres fonctions, façon polie de chasser les gens.

Décidément, M. Ferry a l'erreur par trop facile ! A la fin de son discours de samedi, il avait dit :

« C'était une Histoire de France à l'usage des petites écoles. Ce livre fut foudroyé au sein du conseil supérieur par M. l'évêque d'Angers. Et savez-vous pourquoi ? »

« J'ai voulu m'en rendre compte, et j'ai constaté que le conseil supérieur l'avait frappé pour quelques épithètes un peu sévères appliquées aux mœurs de François I<sup>er</sup> et de Louis XIV. »

M. l'évêque d'Angers vient d'adresser une lettre à M. Ferry en réponse à cette accusation mensongère.

Il faudrait pourtant en finir avec ce système d'affirmations erronées, de citations

tronquées qui ont fait jusqu'ici tout le fond de la défense de M. Ferry. Quand on est ministre, on ne devrait pas recourir aux misérables expédients dont se sert M. Ferry. (Gazette de France.)

Le Constitutionnel fait cette remarque très-juste sur la manière incroyable dont le conseil municipal radical traite les finances de la ville de Paris :

La Ville devait au Crédit foncier 282 millions, remboursables en 28 ans 1/2 par annuités de 47 millions.

Par le vote de lundi, le délai primitif de 28 ans et demi est porté à 58 ans et demi, et l'annuité de remboursement abaissée à 42 millions. Or, voici l'effet de ce prolongement et de cet abaissement : au lieu d'éteindre la dette en payant en tout 484 millions, on l'éteindra au moyen de 702 millions.

Cette opération financière est vivement commentée en sens divers.

M. Bonnet-Duverdier, député de la 5<sup>e</sup> circonscription du Rhône, a fait dimanche à Lyon, au profit des ouvriers viennois atteints par la crise ouvrière, une conférence sur le suffrage universel.

Parlant des lois Ferry, le député de l'extrême gauche a déclaré qu'il ne voterait pas une loi qui s'attaque au droit d'association.

L'Impartial de Smyrne a ouvert une souscription pour la reconstruction de l'école des Frères de la doctrine chrétienne.

En tête de la première souscription, on lit :

« Le consulat de France, au nom de son gouvernement, 2,000 fr. »

« S. Exc. M. Fournier, ambassadeur de France près la Sublime-Porte, à son passage à Smyrne, 500 fr. »

LE CULTE DE MARIANNE.

Le Petit Parisien a tout un programme de fêtes républicaines. Rien n'y manque, pas même la constitution d'un budget aux frais des contribuables :

Les fêtes nationales ont pour but de développer les sentiments patriotiques dans toutes les classes de la société, surtout dans le peuple, des campagnes, encore peu initié aux principes de la vie publique.

I. — A PARIS. La première fête pourrait avoir lieu en septembre prochain.

A cette fête devraient assister deux délégués des écoles de toutes nos communes (ou au moins de tous nos cantons).

Désignés par le conseil municipal, conduits par leur instituteur ou leur institutrice, groupés par arrondissement sous les ordres de l'inspecteur primaire et par le département sous la surveillance de l'inspecteur d'Académie.

LOGEMENT. Les lycées de Paris, les collèges de Paris, les écoles de Paris, les pensionnats de Paris.

La durée de séjour des délégués de la jeunesse serait de quatre ou cinq jours.

On devrait leur faire visiter les musées et les principaux monuments.

Leur faire donner des conférences et des représentations théâtrales.

DÉPENSES.

Un tiers à la charge de l'Etat;  
Un tiers à la charge de la ville de Paris;  
Un tiers à la charge des communes.

II. — DANS LES DÉPARTEMENTS.

La première fête pourrait avoir lieu à l'occasion de l'érection de la statue de la République dans chaque commune. On choisirait, pour la construction de ce monument, le voisinage de la route la plus fréquentée et du site le plus pittoresque.

Ce lieu deviendrait le but annuel de processions patriotiques.

En tête de ces processions marcheraient les autorités conduites par le maire, puis l'école des garçons par l'instituteur, puis l'école des filles par l'institutrice, enfin les pères et mères par un président et une présidente élus.

Chaque groupe aurait un drapeau avec une civière chargée de gâteaux, de fruits et de fleurs et surmontée du buste de la République.

Après la procession, une collation frugale avec des tables aux pieds de la statue de la République, dont on peut indiquer comme suit la disposition :

AUTORITÉS		
Ecole des Garçons	Pères et Mères	Ecole des Filles

Après la collation, chants, danses et jeux divers sous la surveillance des autorités.

DÉPENSES.

I. Pour l'érection de la statue de la République. La moitié à la charge de l'Etat et l'autre moitié à la charge de la commune.

II. La dépense de la fête annuelle serait minime. Elle resterait à la charge de la commune avec faculté de souscription volontaire pour l'ensemble de la fête.

Voilà ce qui doit remplacer le culte catholique!

Le régime actuel ne laisse pas que de nous offrir de temps en temps d'assez réjouissants spectacles. Voici la *Petite République* furieuse contre la commission de colportage. Pourquoi? Parce que cette commission a donné l'estampille et accordé par conséquent droit de circulation à une brochure parue sous ce titre: *A bas les Jésuites et les calottins!*

Comment! me direz-vous peut-être, la *Petite République* est furieuse de cela? Elle vient donc de se convertir?

Eh bien! non. Si la brochure était un de ces écrits immondes où la religion de la majorité des Français est odieusement outragée, où l'existence même de Dieu est niée, la petite feuille gambettiste n'aurait que des compliments à adresser à la commission de colportage. Mais cette commission s'est laissé tromper par le titre; croyant qu'on lui demandait l'estampille pour un écrit antireligieux, elle ne s'est pas donnée même la peine de le lire; et la voilà dénoncée au ministre de l'intérieur pour avoir, par incurie ou par prévarication, favorisé la publication d'une brochure cléricale.

La *Petite République* est tout-à-fait comique dans sa colère: « Cela, en vérité, s'écrit-elle, dépasse toute permission. Car, enfin, qu'est-ce donc que cette commission qui donne sa marque à de pareilles infamies? Quels sont ceux qui en font partie, et quelle idée ont-ils de leur métier? Ou ils ne lisent pas les ouvrages qu'on soumet à leur censure, et nous demandons pourquoi on les paie; ou ils les lisent et laissent sciemment empoisonner le peuple, et alors nous demandons qu'on les destitue. »

Ainsi, suivant la *Petite République*, c'est laisser empoisonner le peuple que de tolérer la circulation des écrits réfutant les odieuses calomnies répandues contre l'Eglise et contre le clergé. Voilà comment les républicains entendent la liberté de discussion.

LE TESTAMENT.

Quand le Prince impérial écrivit à Chislehurst ses dernières volontés, prévoyait-il donc la mort qui l'attendait au Cap?

A vingt-trois ans, portant un nom illustre, on est riche d'espérances. L'héritier des Napoléon quittait l'Angleterre, non pas en chercheur d'aventures, mais avec ce désir d'acquiescer de la gloire, si naturel chez une âme jeune et vaillante. Les lignes que M. Rouher a lues, d'une voix tremblante, à la réunion des sénateurs et députés de l'Appel au peu-

ple, sont un souvenir du Prince à son auguste mère. Elles ne pouvaient pas être dans sa pensée un éternel adieu.

Il avait pour le prince Victor, son cousin, une affection très-grande, et c'est par lui qu'il aimerait à être remplacé auprès de sa mère. Mais faut-il voir dans le codicille spécialement adressé à l'Impératrice, un acte politique destiné à influencer les résolutions du parti impérialiste? Nous hésitons à porter un tel jugement.

Les sénateurs et députés de l'Appel au peuple se sont séparés, après la lecture du testament, sans avoir formulé une ligne de conduite définitive. Les présidents des deux groupes ont été chargés de se rendre auprès du prince Jérôme Napoléon pour lui donner connaissance du testament.

Lundi, avait lieu également à Paris une réunion des délégués de la presse impérialiste des départements. Ces délégués ont voté à l'unanimité, moins une voix, un ordre du jour par lequel ils déclarent reconnaître l'hérédité impérialiste telle qu'elle a été définie et consacrée par la Constitution et les plébiscites.

Ce vote et la démarche des présidents des deux groupes parlementaires de l'Appel au peuple nous autorisent à penser que la grande majorité du parti impérialiste s'en tiendra, en ce qui concerne la ligne politique, au sénatus-consulte de 1852.

Les journaux bonapartistes ont le cœur navré, mais tous semblent hésiter à accepter pour prétendant le prince Jérôme, dont l'attitude révolutionnaire et l'impétuosité accusée sont l'objet de la répulsion des conservateurs. Il ne leur semble ni prudent, ni utile, de soutenir sa candidature devant l'Appel au peuple, alors qu'ils ne sont rien moins que sûrs de pouvoir la produire, et encore moins de la faire réussir.

M. Rouher, en homme sage, prend sa retraite; les bonapartistes conservateurs l'imiteront.

Il y a longtemps qu'en parlant des bonapartistes, nous les avons classés en dynastiques et en impérialistes. Les premiers ne sont pas nombreux; chez eux, nous comprenons que les bienfaits personnels de l'Empire leur commandent des regrets affectueux que nous n'avons point à juger.

Les seconds, plus nombreux, ont acclamé l'Empire, parce que l'Empire a tué la République; ils ont applaudi toutes les fois qu'il a frappé dur et ferme sur le radicalisme et les sociétés secrètes et ne seraient point fâchés en ce moment, sans y trop mettre la main, de voir se reconstituer un pouvoir monarchique, particulièrement autoritaire, pouvant affermir la tranquillité, faire taire les brailards de la République, et donner enfin la sécurité à leurs personnes et à leurs biens.

Ces derniers appartiennent à toutes les classes; sachant bien que la République ne peut mettre leurs intérêts à l'abri et voyant, depuis huit jours, les vains efforts que font la presse bonapartiste et les chefs du parti, pour prendre une situation et asseoir une nouvelle lignée d'empereurs électifs, leur pensée se retourne vers les souvenirs de l'ancienne monarchie des Bourbons.

L'appel au peuple, emprunt fait à la souveraineté du peuple, ne leur semble pas un principe facile à concilier avec l'hérédité et la stabilité du pouvoir.

Ont-ils tort? Qui voudrait le leur dire, lorsqu'ils ont sous les yeux le spectacle navrant des caprices d'un peuple souverain, défaisant le lendemain ce qu'il avait fait la veille, brisant ses idoles avec autant de facilité qu'il les avait élevées et donnant tout à craindre de ses passions et de ses colères.

Ceux-là voient les divisions s'accroître dans le parti bonapartiste, et leurs répulsions pour le César déclassé et le prince rouge, qui a nom Jérôme Bonaparte, ne font que grandir.

Ceux-là comprennent aujourd'hui que le bonapartisme est acculé dans une impasse.

Et lorsqu'ils entendent M. de Cassagnac au moment où il s'agit de prendre une résolution, s'écrier: Quel sera notre prétendant? Quel sera notre empereur?

Ils se disent avec raison: tout est fini, et nous devons aller grossir le nombre des royalistes, dont les rangs sont ouverts à tous les hommes de bien et de bonne volonté qui voudront les aider à préserver

la France des étrointes et des folies de la Révolution.

(Espérance du peuple.)

\*\*\*

UNE ENTREVUE.

MM. Ernest Merson, directeur de l'*Union bretonne*, et M. de Lagarde, rédacteur en chef du *Courrier d'Angers*, sont allés, lundi soir à neuf heures, communiquer à S. A. I. le prince Napoléon, l'ordre du jour voté par la réunion de la presse impérialiste de province.

Le Prince, qui venait de dîner en ville avec M. Adélon, était rentré pour donner audience à nos deux confrères. Après avoir pris connaissance de la décision, le Prince remercia vivement MM. Merson et de Lagarde, et s'entre tint avec eux pendant plus d'une heure. Bien des choses importantes furent dites dans cette conversation, et s'il ne nous est point permis de la reproduire, nous pouvons affirmer que toutes les questions qui préoccupent si vivement l'attention publique, depuis quelques jours, furent abordées par le Prince.

La question religieuse ne fut pas non plus oubliée, et le Prince s'y étendit assez longuement. MM. Merson et de Lagarde, dont les sentiments conservateurs sont bien connus, sortirent de cette entrevue on ne peut plus satisfaits, et, s'ils ne pouvaient rapporter les paroles du Prince, ils ne cachaient nullement le résultat de leur visite.

On lit dans le *Pays*, sous la signature Paul de Cassagnac:

« La désignation du prince Victor n'est pas discutable, et nous sommes vraiment surpris de voir certains journaux l'atténuer et la nier.

« Quant à moi, j'obéissais à mon Prince vivant.

« J'obéirai tout autant à mon Prince mort. »

L'attitude de certaines feuilles orléanistes de Paris et de la province, cherchant au lendemain de la mort d'un prétendant à faire pressentir des chances éventuelles de restauration d'une monarchie constitutionnelle, aurait causé une certaine impression dans le monde républicain qui occupe les avenues du pouvoir, au point qu'on leur aurait donné à entendre que la continuation de leur campagne pourrait bien avoir pour conséquence une proposition de proscription pour les princes d'Orléans.

On annonce de Bordeaux un manifeste du citoyen Blanqui, le jour où paraîtra le décret de convocation des électeurs.

Nous pouvons dire gare au citoyen Blanqui, le jour où il se mettra en opposition avec la loi.

On sait qu'au moment où il a été attaqué par les sauvages, le Prince impérial n'a pas eu le temps de remonter à cheval. Le correspondant à Londres du *Journal de Bruxelles* rappelle à ce propos que le jeune Prince était un très-habile écuyer, et il cite un fait qui montre sa science de l'équitation:

« On s'étonne ici de ce que le Prince avait pu trouver la mort, par suite de la difficulté qu'il aurait éprouvée à remonter à cheval. En effet, le Prince avait la réputation non-seulement d'un cavalier intrépide, mais d'un habile écuyer.

« On raconte un trait de lui, qui le prouve surabondamment. Se trouvant avec le prince de Galles chez le duc de Hamilton, au mois de janvier 1878, il se rendit un jour avec ses hôtes à Merryton, pour visiter les fameuses écuries de M. Drew. Dans la cour de l'inspection, le Prince impérial sauta sur le dos le *lord Harry*, jeune cheval qui n'avait jamais été monté et se mit à galoper tout autour de la cour. Les personnes présentes le regardaient avec un étonnement mêlé d'effroi, ne sachant si elles devaient admirer ou blâmer un pareil acte de témérité. »

LES JÉSUITES

DEVANT LES PEUPLES, LES PAPES ET LES ROIS.

(Suite.) — II.

Quels papes donc sont les ennemis des Jésuites? En vain je cherche dans une suc-

cession de quatre siècles. On peut bien rencontrer des sympathies moins actives sur la Chaire de saint Pierre; mais de la défiance et de l'opposition, nulle part. — L'adversaire des Jésuites, serait-ce Paul III qui en approuve les statuts en 1540? Est-ce Pie IV qui, en confirmant le Concile de Trente, ratifie les éloges que cette sainte assemblée donne à la compagnie naissante? Serait-ce Clément XIII, qui, aux applaudissements de l'épiscopat et notamment de saint Liguori (1), confirme à nouveau l'ordre des Jésuites? Au contraire, son courageux pontificat est une défense perpétuelle contre les obsessions des puissances affolées par les clameurs de leurs ennemis. Au bruit de la persécution de France, l'auguste pontife presse nos évêques de porter avec instance les doléances du clergé au pied du trône (2). Lui-même, dans un Bref des plus émouvants, réclame directement auprès de Louis XV, et ne craint pas de lui révéler toute l'étendue des dangers présents. « Ce n'est pas seulement, dit-il, en faveur des religieux de la compagnie de Jésus, que nous implorons votre protection puissante, c'est pour la Religion elle-même, dont la cause est étroitement liée à la leur » (3).

Mais c'est surtout au Consistoire du 3 septembre, à la nouvelle du coup fatal, qu'il faut entendre le saint Pontife exhaler sa douleur pour comprendre la place que l'ordre des Jésuites occupe dans ses affections et son estime. D'abord il proteste contre la sentence des magistrats qui avaient frappé la Compagnie, « calomniant ainsi et réprouvant un Institut pieux, utile à l'Eglise, depuis longtemps approuvé par le Siège Apostolique, et qui avait obtenu des pontifes romains et du Concile de Trente des éloges impérissables. » Puis il ajoute avec effusion de larmes: « Nous avons attendu dans la douleur, l'humilité et la patience, pour voir si ces hommes qui se sont élevés avec tant de violence contre le jugement de l'Eglise, touchant l'Institut et la Compagnie de Jésus, se laisseraient fléchir par notre douceur et notre clémence; mais enfin, trompé dans notre attente, il nous a fallu nécessairement venger l'Eglise, accusée d'avoir tenu pour pieux un Institut que les Parlements ont jugé impie et irréligieux; et d'avoir nourri, pour ainsi dire, dans son sein, un si grand désordre, pendant l'espace de deux siècles » (4). Mais si la complicité n'est pas en Clément XIII, c'est sans doute en son successeur qu'elle se rencontre.

Enfin voilà l'adversaire trouvé, même parmi les Papes!

Mais à cela il n'y a qu'un malheur, c'est que si l'histoire peut reprocher à Clément XIV un acte de faiblesse, elle l'absout complètement de connivence avec les ennemis des Jésuites. Le vrai, c'est que ce Pape négocia le plus longtemps possible avec les cours de France et d'Espagne, pour sauver ses fidèles clients, qu'il ne dédaigna pas de se faire humble suppliant devant des impatients qui le tuaient. « Je suis le Père des fidèles et surtout des religieux, disait-il en demandant encore quelque délai; je ne puis détruire un ordre célèbre sans avoir des raisons qui me justifient aux yeux de Dieu et de la postérité » (5). Enfin, s'il céda, on ne doit pas l'oublier, ce ne fut que devant les protestations de notre ambassadeur, lui affirmant que sa condescendance était le seul moyen d'apaiser une tempête que les princes étaient désormais impuissants à comprimer. Toutefois, aucune pression ne put faire insérer dans le fameux Bref de suppression une note, un mot de blâme contre l'Institut. Clément XIV sacrifia la Compagnie; mais on peut dire couverte de fleurs, comme une victime sur l'autel de la Paix.

Toutefois, ce qui donne encore mieux la mesure de ses sentiments intimes envers la Compagnie de Jésus, c'est le soin qu'il prit à ce que son Bref ne dépassât pas les frontières du Nord, dans l'espoir de lui conserver ainsi en Russie une étincelle de vie pour de meilleurs temps. De fait, cinq ans s'étaient à peine écoulés, que Pie VI la confirmait par son Bref du 15 juillet, et Pie VII, aux applaudissements de l'Eglise, lui rendait en 1802 son expansion primitive. Depuis lors, la presse révolutionnaire a encore rapproché le nom des Jésuites de ceux de nos Papes contemporains; il est clair comme le soleil que ce ne fut pas pour signaler des dé-

(1) Hist. ec. de Rossi, t. 27, p. 289.  
(2) Contin. du bullaire, p. 643.  
(3) Ibid. — Bref du 8 juin.  
(4) Contin. du bull., p. 700.  
(5) Dict. de Feller.

fiances, mais plutôt pour incriminer la cour de Rome de ce qu'elle appelle ses excès de confiance.

Ainsi, néant de complicité de la part des Papes, comme de la part des Rois.

Il ne reste plus qu'à voir ce qu'il en est du côté des Peuples.

### III.

Le mot de M. le duc de Fitz-James revient tout d'abord naturellement en mémoire: « Les Jésuites ont été expulsés trente fois des pays où ils avaient des établissements, mais ils ont été rappelés au moins vingt-neuf fois. » Voudra-t-on dire, pour amoindrir la valeur de ces divers mouvements, qu'ils sont le fait des gouvernements, et que les peuples y sont demeurés complètement indifférents? Mais l'histoire proteste encore ici comme elle l'a déjà fait tant de fois. En effet, à la suppression des Jésuites en 1762, l'émotion publique en France fut telle que la gazette janséniste fut obligée d'en consigner l'aveu dans ses pages hostiles (1) au milieu des enivrements de sa joie.

Lacretelle, l'historien philosophe, constate lui-même que ce fut « à qui offrirait un asile et des secours aux Jésuites persécutés » (2).

« Tout le monde était dans la consternation, écrit à cette occasion un témoin oculaire: nos ennemis eux-mêmes déploieraient notre sort. Nos pensionnaires ont demeuré jusqu'au dernier moment: chacun d'eux ne voulait sortir de la pension que le dernier. Ils étaient tous en pleurs, et l'on ne pouvait les arracher de nos bras » (3).

Tandis qu'un professeur de Lyon peignait ainsi l'émotion de sa ville, un témoin d'un tout autre caractère, pour faire comprendre celle de Paris, avouait qu'elle alla jusqu'à laisser passer inaperçue la perte de nos colonies. « L'évacuation du collège de Clermont, écrivait d'Alambert à cette date, nous occupe beaucoup plus que celle de la Martinique. » Evidemment, devant de telles préoccupations, il faut bien convenir que les familles en grand nombre et de tout rang, c'est-à-dire le peuple, se trouvaient bien frappées dans leurs plus chères et leurs plus sensibles affections.

Mais à quoi bon continuer ces trop longues citations, lorsque nous avons sous les yeux l'argument le plus direct de notre thèse? Les Jésuites sont rentrés parmi nous depuis 25 ans à peine, sous le régime de la Liberté, et déjà ils ont 27 collèges et 9,000 élèves (4). Quelle preuve plus palpable de popularité, si n'étaient les 4,500,000 voix qui demandent, à l'heure présente, leur conservation dans le pays, au milieu de la pression et des menaces officielles!

Et maintenant, que reste-t-il, je le demande à tout lecteur impartial, de ce mot si imprudemment applaudi par nos adversaires? qu'une audace et un mensonge. A nous, et à nous seuls, de dire hardiment, mais dans un sens tout opposé: « Non, l'impétuosité n'a pas eu tous les Peuples, tous les Rois et les Papes même pour complices. »

Néanmoins, il n'est que trop vrai, et c'est ce qui serre nos cœurs, un homme qui battait des mains au milieu de la douleur universelle de son temps pourrait encore écrire de nos jours, avec seulement un léger changement de noms propres, au train où vont les choses: « Je vois d'ici les opportunistes mourant l'année prochaine de leur belle mort, après avoir fait périr cette année-ci les Jésuites de mort violente; je vois la tolérance s'établir, tous les radicaux rapelés, les prêtres mariés, la confession abolie et l'infâme écrasé sans qu'on s'en aperçoive » (5).

L. F. C.

## Etranger.

### L'ALLOCATION DU PRINCE DE GALLES.

Voici le texte de l'allocution prononcée, jeudi soir, par le prince de Galles, au banquet donné au profit du West London Hospital, et auquel étaient présents un grand nombre de personnages distingués, entre autres

(1) Annales ecclésiastiques de 1762, p. 166.  
(2) Hist. du XVIII<sup>e</sup> siècle, tome 4, p. 34.  
(3) Lettre du 3 avril 1762 par le novice répétiteur au collège de Lyon. — Archives de la Compagnie.  
(4) Statistique officielle.  
(5) Lettre de d'Alambert à Voltaire, 6 mai 1762. — Le texte porte jansénistes et protestants à la place d'opportunistes et radicaux.

le duc de Devonshire, le comte de Roseberry, l'évêque de Londres, lord Cavendish, l'amiral Keppel, etc., etc.:

« En proposant la santé de notre armée, nos sentiments se portent vers une terre éloignée où une guerre sévit. Je veux parler de la campagne de l'Afrique méridionale, et en y faisant allusion, il m'est impossible de ne pas toucher un sujet qui, si pénible qu'il soit, vibre, je le crois, dans le cœur de tous ceux qui se trouvent réunis dans cette salle. (Ecoutez! Ecoutez!)

« Je parle de la mort prématurée de ce vaillant jeune homme, qui était l'hôte de notre pays, et qui est tombé dans cette guerre. Je sais que ce fatal événement a causé de la peine et de la douleur à tous les habitants de notre pays, depuis le plus élevé jusqu'au plus humble. (Ecoutez! écoutez!)

« Je sais que mes compatriotes voient avec orgueil et fierté qu'un jeune homme comme feu le Prince impérial soit parti vers une terre éloignée pour prendre part à une guerre que l'Angleterre poursuit, et qu'il ait ainsi témoigné à nos compatriotes sa gratitude de l'hospitalité qui lui a été accordée pendant son exil. (Ecoutez! écoutez!)

« En parlant de lui personnellement, je puis dire seulement qu'un jeune homme plus charmant et offrant plus de promesses a rarement existé, et, s'il eût été dans les desseins de la Providence qu'il succédât à son père comme souverain de ce grand pays, notre voisin, je crois qu'il aurait fait un souverain admirable, et que, comme son père, il aurait été un sincère et grand allié de notre pays. (Acclamations.)

« Je ne m'étendrai pas davantage sur cette triste circonstance; mais je suis certain que tous les assistants éprouvent la plus profonde sympathie pour l'Impératrice dans sa douleur... (Acclamations.) »

### Chislehurst, 1<sup>er</sup> juillet.

Le dernier bulletin porte que l'Impératrice a passé une nuit tranquille, sans qu'il ait été besoin de recourir à des soporifiques.

L'appétit est un peu meilleur. Depuis hier, on a supprimé tout journal à l'Impératrice, afin de maintenir le calme dans son esprit.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Les troupes de passage à Saumur les vendredi 4, samedi 5, dimanche 6 et lundi 7 juillet seront logées par les habitants des quartiers des Ponts, Saint-Pierre et Saint-Nicolas.

### Chemins de fer de l'Etat.

L'Administration des chemins de fer de l'Etat nous prie d'insérer la note suivante:

L'Administration des chemins de fer de l'Etat vient de publier la marche des trains de son service d'été, mise en vigueur, sur tout le réseau, le samedi 28 juin courant.

D'importantes améliorations ont été apportées parmi lesquelles nous relevons les suivantes:

#### LIGNE DE TOURS AUX SABLES-D'OLONNE.

Installation d'un train express, dans chaque sens entre Tours et les Sables-d'Olonne, pendant la saison des bains de mer, c'est-à-dire jusqu'au 30 septembre.

Aller. — Départ de Tours, à 1 heure 10 soir; arrivée aux Sables-d'Olonne, à 6 heures 35 soir.

Retour. — Départ des Sables-d'Olonne, à 7 heures 5 matin; arrivée à Tours à 12 heures 55 soir.

Ces deux trains sont en correspondance à Tours avec les trains rapides de la Compagnie d'Orléans et permettent de faire le trajet de Paris aux Sables en 9 heures 50.

Installation, pendant la saison des bains de mer, d'un train journalier partant de Tours à 3 heures 50 soir pour arriver aux Sables à 10 heures 35 soir.

Installation, les dimanches et fêtes, d'un train partant de La Roche-sur-Yon pour les Sables-d'Olonne à 6 heures du matin, et de cette dernière gare à 10 heures 30 du soir.

#### LIGNE DE TOURS A LOCHES.

Installation d'un quatrième train dans chaque sens.

#### LIGNE D'ANGERS A POITIERS.

Départ du premier train, au départ d'Angers, fixé à 4 heures 50 du matin; cela permettra d'améliorer le service des dépêches dont les distributions ne pouvaient se faire avec le service précédent

et pour quelques localités que très-tardivement.

Prolongation jusqu'à Angers du train partant de Poitiers à 6 heures 45 du soir.

En résumé, quatre trains dans chaque sens parcourent la ligne entière d'Angers à Poitiers, améliorent les relations et permettent d'effectuer, dans la même journée, le voyage d'aller et retour d'Angers à Poitiers ou réciproquement.

Ces différents changements répondent en tous points aux vœux exprimés par les conseils généraux et par la population dans le but de faciliter les relations entre les principales localités des départements traversés.

Le Journal de Maine-et-Loire, qui publie également cette note, la fait suivre des lignes suivantes:

« OBSERVATION. — Sans contester l'utilité de ce remaniement général, nous croyons devoir dire que la suppression du train qui partait à 5 h. 40 du matin de Montreuil et qui arrivait à Angers à 8 h. 22 du matin, est tout à fait contraire aux intérêts des populations agricoles de notre département. En effet, en arrivant à Angers à 8 h. 22 du matin, les fermiers, les marchands pouvaient faire leurs affaires au marché et repartir par le train de midi, tandis que maintenant le premier train, entrant en gare à 4 h. 54 à Angers, les gens de la campagne qui le prendront arriveront après le marché. Nous appelons l'attention de l'Administration sur cette situation anormale. »

### ACTES DE PROBITÉ.

On nous a signalé hier deux actes de probité auxquels nous ne saurions donner trop de publicité.

M. Tirbois (Jacques), conducteur de voitures chez M. Finet, à Saumur, ayant reçu deux pièces de 20 fr. pour des pièces de 4 fr., s'est empressé de les remettre à la personne qui les lui avait données la veille.

M. Maurier (Victor), également conducteur de voitures chez M. Finet, s'est aussi empressé de rendre un portefeuille contenant des billets de banque qui avaient été laissés dans sa voiture.

Ces deux employés ont été vivement félicités par les personnes à qui appartenaient les valeurs.

Les inscriptions des candidats au baccalauréat ès-sciences et ès-lettres, et au diplôme d'études de l'enseignement secondaire spécial, seront reçues à Angers, dans les bureaux de l'Inspection académique, du 1<sup>er</sup> au 20 juillet inclusivement. La consignation des droits n'aura lieu qu'au moment de l'examen, entre les mains du secrétaire agent-comptable des Facultés.

Le jour où chaque candidat devra se présenter lui sera indiqué d'avance par une lettre envoyée à l'adresse qu'il aura donnée.

Les candidats pour la deuxième partie du baccalauréat ès-lettres scindé devront, dans leur demande d'inscription, constater leur droit d'être inscrits et désigner la langue moderne sur laquelle ils voudront être examinés. Si c'est l'espagnol ou l'italien, ils devront mentionner l'autorisation qu'ils auront dû obtenir d'avance; s'ils ont obtenu devant une autre faculté le certificat d'aptitude pour la première partie, ils devront prier M. le recteur de l'autre académie de transmettre l'indication de leurs notes d'examen.

Par une circulaire récente, M. le ministre de l'intérieur a signalé les dangers de fraude qui peuvent résulter de l'habitude prise dans certaines mairies de dater en chiffres les certificats de vie délivrés soit aux pensionnaires de l'Etat ou de la marine, soit aux titulaires d'inscriptions de rentes.

MM. les maires ont été invités en conséquence à dater, à l'avenir, en toutes lettres les certificats de vie destinés à être produits à des caisses publiques.

Cette recommandation s'applique notamment aux certificats de vie exigés: pour le paiement des rentes viagères, des pensions sur la caisse des invalides de la marine, pour le remplacement d'inscriptions nominatives de rentes perdues ou atteintes par la prescription quinquennale, etc., etc.

Grêle et orages. — A propos des dégâts causés par l'orage de samedi matin, l'Union de la Sarthe dit qu'il a reçu la visite de plusieurs maires qui lui ont raconté les douleurs des populations laborieuses qui ont perdu non-seulement les espérances de la récolte, mais les moyens de vivre au jour le

jour: il ne reste même pas dans les jardins de quoi faire la soupe.

Si la charité ne vient pas promptement en aide aux agriculteurs affligés, c'est une sorte de famine qui va ruiner leurs vies après le massacre de leurs moissons.

A Saint-Georges-le-Gaultier, la municipalité estime les pertes à 300,000 francs; on parle de 70,000 francs de pertes à Saint-Paul-le-Gaultier. Et il y a, dans toutes la ligne gauche de Fresnay au Mesle, un rayon où des pertes semblables pèsent sur de nombreuses communes.

On espère qu'au moyen de dons particuliers ou d'une souscription publique, la charité viendra en aide à ces impérieux besoins.

Les journaux de la Sarthe, de la Mayenne et de l'Orne nous apprennent qu'un grand nombre de communes de ces départements ont été douloureusement éprouvées par la grêle tombée dans la nuit de vendredi à samedi.

Un voyageur qui n'est pas heureux, dit l'Estafette, c'est un commerçant de la ville de Nantes que ses affaires appelaient à Paris et qui était descendu dans un hôtel de la rue du Temple. Au moment de repartir et alors qu'il voulait solder les dépenses qu'il avait faites à l'hôtel, il s'aperçut que son portefeuille, qui contenait environ 500 francs, avait disparu.

Il fit part à l'hôtelier de sa mésaventure, et, ne pouvant attendre, lui emprunta 100 francs, en lui laissant en gage sa malle. Aussitôt son arrivée à Nantes, il envoya les 300 francs et une lettre non chargée, en redemandant sa malle.

La malle lui arriva, en effet. Mais quelle fut sa surprise en l'ouvrant, de trouver, au lieu de ses effets, un nombre incalculable de cailloux enveloppés de chiffons. En même temps une lettre de l'hôtelier lui parvenait, demandant impérieusement de solder sa note.

Cette fois, le pauvre homme ne comprit absolument rien et écrivit à son hôtel l'arrivée de sa malle dans l'état que nous venons de dire.

Celui-ci commença à comprendre que tous les deux avaient été victimes d'un filou. La malle avait dû être volée dans le corridor de l'hôtel, et la lettre contenant les 300 francs, interceptée par le même individu.

Il se rendit immédiatement chez le commissaire de police, qui commença son enquête en prenant des renseignements sur le personnel de la maison.

Parmi les voyageurs se trouvait un noble Polonais qui attendait à Paris, disait-il, l'issue d'un procès dont dépendait sa fortune. Cet individu, qui se faisait appeler le comte Romiawski, était voisin de chambre du commerçant nantais, et grâce à ses dehors affables, il avait su capter la confiance de ce dernier. Or, deux jours après le départ du négociant, le comte polonais a disparu de l'hôtel, allant attendre probablement l'issue de son procès dans un autre quartier. Inutile de dire que les soupçons se sont portés immédiatement sur lui et qu'il est activement recherché.

### SQUARE DU THEATRE.

## Musique du 77<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

Directeur: M. SINEAU.

Concert du vendredi 4 juillet 1879, à huit heures du soir.

### Programme.

#### 1<sup>re</sup> PARTIE.

1. Rollon, marche militaire. SINEAU.
2. Les Dragons de Villars, mosaïque. MAILLART.
3. Le roi Gambrinus, walse. O. MÉTRA.

#### 2<sup>e</sup> PARTIE.

4. Marche aux flambeaux. MEYERBEER.
5. Grand pot-pourri. LEROUX.
6. Polka chantée, paroles de A. VERBIER.

Le concert commencera à 8 heures pour finir à 9 heures 1/2.

## Théâtre de Saumur.

Très-prochainement,

UNE SEULE REPRESENTATION DONNÉE PAR M. BRASSEUR

Premier comique du théâtre du Palais-Royal,

Avec les concours de MM. NUMA, MONROY, FRAISANT, M<sup>me</sup> AUBRYS, artistes du théâtre des Nouveautés de Paris.

## LA CAGNOTTE

Pièce en 5 actes, de MM. Labiche et Delacour.

